

Image not found or type unknown



Achat et revente de couteaux personnalisés

Par **badger**, le **01/02/2010** à **19:39**

Bonjour,

Je souhaite acheter des couteaux personnalisés aux couleurs de mon école d'ingénieur agronome. Pour ensuite les revendre pour le compte d'une association.

Je souhaiterais savoir si cela est légal?

quelles sont mes responsabilités si y a des problèmes avec les couteaux après la vente?

Puis-je me protéger contre les ennuis (décharge de l'acheteur...)?

Merci beaucoup d'avance votre aide nous est précieuse!

Julien